

AVANT VOTRE DÉPART

Avez-vous :

- Révisé l'admissibilité et votre déclaration médicale, le cas échéant ? (Ceci peut être fait à partir de notre **Portail Client**. Créez votre compte dès aujourd'hui, si ce n'est pas déjà fait.)
- Signé et retourné la proposition ?
- Avisé votre courtier de toute modification à effectuer (changement de vos dates de voyage, correction à votre déclaration médicale, etc.) ?
- Placé dans votre valise la lettre de confirmation, qui inclut vos cartes pharmacie et les numéros de notre Assistance d'urgence ? N'oubliez pas d'apporter votre carte d'assurance maladie gouvernementale; le numéro pourrait vous être demandé en cas d'urgence.
- Consulté le site « Conseils aux voyageurs et avertissements » du gouvernement du Canada ?

N'oubliez pas que votre protection comporte des exclusions sur les conditions qui ne sont pas *Stables et sous contrôle*.

Afin d'être couverte, toute condition médicale (déclarée ou non) se doit d'avoir été *Stable et sous contrôle* pour une période de 6 mois avant votre départ (3 mois pour les personnes de moins de 60 ans).



Si vous êtes âgé de 60 ans et plus et craignez que l'une de vos conditions médicales soit instable, informez-vous à propos de notre option de période de stabilité réduite; nous pourrions peut-être couvrir cette condition.

« *Stable et sous contrôle* » signifie tout état de santé (autre qu'une Affection mineure) pour lequel chacun des énoncés ci-après est véridique :

1. aucun nouveau diagnostic n'a été prononcé, aucun nouveau *Traitement* ni *Médicament* d'ordonnance n'a été prescrit (incluant « prescrit au besoin »);
2. il n'y a eu aucun changement de fréquence ou de type de *Traitement* reçu, ni aucun changement de *Votre* médication soit par l'ajout ou l'arrêt d'un *Médicament* ou encore une modification (augmentation ou diminution) de posologie ou fréquence d'un *Médicament* (Exceptions : rajustement périodique de l'insuline, de la Warfarine ou du Coumadin visant à contrôler la concentration dudit *Médicament* dans votre sang et le remplacement d'un *Médicament* de marque déposée par un *Médicament* générique dont la posologie est la même).
3. aucun nouveau *Symptôme* n'est apparu, ni aucune hausse dans la fréquence ou la sévérité des *Symptômes*;
4. les résultats de tests ne témoignent d'aucune détérioration de l'état de santé;
5. il n'y a eu aucune *Hospitalisation*, ni aucun renvoi à un spécialiste (fait ou recommandé) et vous n'attendez pas les résultats d'exams relativement à un problème de santé.

Pour plus d'informations, visionnez notre capsule vidéo sur la stabilité, disponible dans la section « Documentation et vidéos » de notre site internet. Les termes figurant en caractères *italiques* dans ce texte ont le sens qui leur est accordé à la section « Définitions » de la police d'assurance.

PENDANT VOTRE VOYAGE ET AU RETOUR

N'oubliez pas :

- Appelez l'Assistance d'urgence aux numéros indiqués sur vos cartes pharmacie avant tout traitement.
- Contactez votre courtier au moins cinq (5) jours avant la date d'expiration si vous souhaitez prolonger votre police.
- Vous êtes revenus plus tôt que prévu ? Communiquez immédiatement avec votre courtier pour vérifier si vous êtes admissible à un remboursement et conservez des pièces justificatives.
- En cas de réclamation, soumettez vos factures originales dans les 90 jours suivant votre retour.
- Si vous avez des questions ou pour acheter une nouvelle police, contactez votre courtier !

QU'EST-CE QUE TOUR+MED ?

- ✓ Une assurance voyage fiable et abordable depuis 1996.
- ✓ Aucun frais administratifs pour les changements de dates et les retours anticipés.
- ✓ En plus des franchises traditionnelles, nous offrons également des franchises hospitalières (applicables uniquement aux réclamations qui engendrent une hospitalisation, une visite à l'urgence d'un hôpital, des tests à l'hôpital, ou un transport ambulancier terrestre ou aérien).

Veillez contacter l'Assistance d'urgence avant tout Traitement.

1-844-820-6588
(CANADA ET USA)

OU

1-888-820-6588
(AILLEURS)